

## COMPTE RENDU

### Conseil de développement – Pays de Cornouaille

#### Assemblée Plénière du 22 octobre 2014

#### Participants :

##### Conseil de Développement :

François ABERLLOT, Robert BERNARD, Albert BILLON, Philippe BOTHOREL, Franck CHARRUAU, Pascale CHERBONNEL, Loïc CORMIER, Gwenaël De BERGEVIN, Patrick DELAFON, Fernand DREVILLON, Sophie ENIZAN, Michel GUEGUEN, Roselyne GUEGUEN, Maryvonne GUIAVARC'H, Jean-Michel GUILLOU, Frédéric HERVE, Jean-Pierre HUEBER, France HUNTZINGER, Daniel JAOUEN, Alain JEGAT, Michel KERSCAVEN, Jean L'HARIDON, Delphine LE DOZE, Bernard LE NOACH, Marion LE RENARD, Isabelle LETTY, Hervé OLAGNE, Claude RAVALEC, Guy RIOU, Serge VANDERMEERSCH, Eric VIGHETTI.

##### Quimper Cornouaille Développement :

Ronan Marcel, Betty ROBERT, Séverine ALLAIN.

#### Excusés :

Adrien BINET, Guy DIQUELOU, Didier FLEURANT, Erwan LE BRIS DU REST, Anne LE DUIGOU, Guy LE MOIGNE, Pierre MOLLO, Guy PIERCHON, Jo THAERON.

#### Documents remis :

Règlement du Conseil de Développement  
Liste des membres du Conseil de Développement (MAJ 20/10/14)  
Présentation de l'AMI – CA QCD 13/10/14  
Synthèse 4 pages Cornouaille 2030

---

M. GUIAVARC'H et E. VIGHETTI assure l'animation de l'assemblée plénière.

L'assemblée plénière comptant de nombreux nouveaux arrivants, un tour de table est effectué.

## Présentation du rôle du Conseil de Développement

Le Conseil de Développement est un organe consultatif. Sur tout sujet lié au développement territorial, il peut :

- être saisi par Quimper Cornouaille Développement, par la Région, le Département, les EPCI de Cornouaille ou tout autre partenaire,
- ou s'autosaisir.

Quelques exemples de travaux menés par le Conseil de Développement :

- Réflexion sur la ligne Bretagne Grande Vitesse
- Un groupe de travail sur les mutations économiques
- Sollicité dans le cadre de la prospective Cornouaille 2030

## Présentation de la contractualisation et de l'AMI

### *La contractualisation et le Conseil de Développement*

La contractualisation avec la Région Bretagne portant sur le Contrat de Partenariat (ancien Contrat Région Pays) mais aussi sur les fonds européens territorialisés (FEDER, FEADER et FEAMP) est en cours.

Dans ce cadre, le Pays de Cornouaille prépare sa réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dont la date limite de réponse a été fixée par la Région au 31 octobre 2014. Les délais très courts et le renouvellement important des élus sur le territoire lors des dernières municipales, n'ont pas permis au Conseil de Développement d'être pleinement associé à l'élaboration de l'AMI. Cependant, ce dernier a participé à la démarche prospective. Le scénario de référence Cornouaille 2030, issu de la démarche prospective, a servi de base pour définir les priorités du territoire dans l'AMI.

La Région a souhaité une participation accrue des Conseils de Développement, c'est pourquoi l'AMI doit être cosigné par le Président du Pays et le Président du Conseil de Développement.

Par ailleurs, le rôle du Conseil de Développement ne s'arrête pas à l'AMI. En effet, le futur Comité de Programmation, auprès duquel seront présentés l'ensemble des projets sollicitant les fonds Région et les fonds européens territorialisés, devra être composé d'au moins 51% d'acteurs privés issus du Conseil de Développement. Un double quorum sera appliqué pour les votes, à savoir qu'au moins 50 % des suffrages exprimés devront l'être par des privés.

### *L'Appel à Manifestation d'Intérêt*

Le document présenté en Conseil d'Administration du Quimper Cornouaille Développement du 13 octobre 2014 a été remis aux membres du Conseil de Développement. Seules les priorités ont été présentées en séance.

L'AMI porte sur une période de programmation 2014-2016. Pour cette période, la Région a fléché 12,3 millions d'euros de financements pour le Pays de Cornouaille. La date limite de réponse à cet AMI est fixée au 31 octobre 2014.

Les priorités présentées ci-après sont issues de Cornouaille 2030. Trois grandes priorités ont été identifiées :

- Priorité de développement 1 : Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi.
  - Soutien à l'agriculture et à l'évolution des modèles agricoles,
  - Impulsion et promotion d'un cluster aliment
  - Appui aux projets innovants,
  - Favoriser un développement économique en réseau et des outils de dimension cornouaillaise
  - Promotion des métiers, adaptation des formations et aide à la création-transmission

- **Priorité de développement 2 : Une Cornouaille maritime et touristique**
  - Mutualisation, concertation, stratégie de diversification des activités littorales,
  - Offre portuaire en réseau, développement des infrastructures nautiques, communication et animation de réseaux,
  - Valorisation des paysages, de l'environnement, de la culture et de l'identité
  - Mise en réseau des acteurs du tourisme, développement et promotion cornouaillaise
  
- **Priorité de développement 3 : Une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités**
  - Le renforcement des centralités (aménagement et animation-commerce)
  - Une offre de logement social adaptée
  - BGV et mise en réseau multimodale du territoire
  
- **Axe « Services collectifs essentiels » (20 % de l'enveloppe)**
  - Rénovation/construction d'écoles et structures d'accueil pour la petite enfance, création de classes bilingues,
  - Construction de pôle multiservices à la population
  - Réouverture d'un dernier commerce ou projet innovant de commerce de proximité
  - Accompagnement dans la professionnalisation/mutualisation de moyens des associations, mise en réseau des acteurs
  - Construction de salle multifonction, d'outils culturels et sportifs

## Elections

### ***Election des Vice-président par collège***

Chaque collège s'est réuni pour se concerter et élire son Vice-président.  
Ces 5 Vice-présidents font partie du bureau du Conseil de Développement.

<b>Collège</b>	<b>Prénom, Nom</b>
Collège 1 : Acteurs économiques	Michel GUEGUEN
Collège 2 : Partenaires sociaux	Isabelle LETTY
Collège 3 : Etablissements et services publics	Albert BILLON
Collège 4 : Vie collective et associative	Delphine LE DOZE
Collège 5 : Personnes qualifiées	Maryvonne GUIAVARC'H

### ***Election du Président du Conseil de Développement***

Aucun candidat ne se présente pour la présidence du Conseil de Développement.

Il est rappelé que le rôle du Président est de réunir l'assemblée plénière au moins 2 fois par an et le bureau environ 1 fois par mois. Au-delà, il s'agit également pour lui de représenter le Conseil de Développement à l'extérieur. Cette représentation peut être partagée avec les Vice-Présidents de façon à libérer le Président. Par ailleurs, le nouveau bureau doit décider du fonctionnement qu'il souhaite avoir et donc de la répartition des missions entre ses membres (Président et Vice-présidents).

Faute de candidat, des solutions alternatives telles la coprésidence ou encore la présidence tournant entre les collèges sont évoquées.

Il est également rappelé que le Conseil de développement ne se limite pas au bureau. L'ensemble des membres de l'assemblée plénière peut s'impliquer que ce soit dans les commissions ou encore au comité unique de programmation qui interviendra dans la sélection des projets financés par la Région et les fonds européens (Leader et FEAMP).

L'assemblée plénière constate l'absence de candidat et de fait son incapacité à élire un président. Il est proposé de rédiger un courrier à l'attention des élus pour leur notifier la situation.

Pour certains membres, un courrier n'est pas suffisant, une rencontre entre les élus et le Conseil de Développement serait nécessaire pour échanger et trouver un mode de fonctionnement garantissant un « vrai » rôle au Conseil de Développement.

Plusieurs membres rappellent la nécessité d'avoir un Président, la réflexion sera donc reprise et l'assemblée plénière sera à nouveau sollicitée pour procéder à une élection.

En l'absence de président pour, notamment, cosigner l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le cadre du Contrat de Partenariat entre la Région Bretagne et le Pays de Cornouaille, il est proposé que l'Assemblée plénière délègue la compétence à l'un des 5 Vice-Président.

Michel GUEGUEN, Vice-président du 1<sup>er</sup> collège est désigné à l'unanimité pour signer l'AMI.

### ***Les Commissions***

Deux commissions au minimum doivent être mise en place, à savoir :

- La commission Développement rural (en lien avec le programme Leader),
- La commission Maritime (en lien avec le volet territorial du FEAMP).

Les animateurs de ces commissions n'ont pas été élus à ce jour par l'assemblée plénière. Cependant, des listes de personnes souhaitant prendre part à ces commissions ont été établies.

#### **Commission maritime :**

Marion LE RENARD, Guy LE MOIGNE (suppléante Solenne LE GUENNEC), François ARBELLOT, France HUNTZINGER, Philippe BOTHOREL, Loïc CORMIER, Michel KERSCAVEN, Gwenaël De BERGEVIN.

Il a été rappelé que les acteurs du secteur de la pêche devraient être représentés en nombre suffisant dans cette commission.

#### **Commission développement rural :**

Sophie ENIZAN, Daniel JAOUEN, Hervé OLAGNE, Fernand DREVILLON, Jean-Michel GUILLOU.

La possibilité de créer quatre autres commissions a été évoquée. Il s'agirait des commissions suivantes :

- Développement économique, emploi, formation,
- Aménagement du territoire, mobilité et centralités,
- Environnement, transition énergétique,
- Culture, qualité de vie, services aux personnes.

Les commissions ne sont pas arrêtées et restent donc à définir.

---

Le nouveau bureau va se réunir rapidement courant novembre, afin notamment de définir une organisation.